

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 24 mai 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises REVIL, MALET, BETHOUL, NEYRAT, PERRET, EIFFAGE ENERGIE et CLIMAT CUISINE dans le cadre du MAPA de la Salle des Fêtes pour un montant de 796 498.19 € HT et mandate le Maire ou un adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer à adhérer au dispositif du FUL et du FAJ à hauteur des contributions fixées par habitant et autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune de Bellegarde et le Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour la fermeture et le transfert de gestion de cette ligne SNCF et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de régularisation du montant de 14 023 € à la MAISON DE LA MUSIQUE DE BELLEGARDE au titre de l'exercice 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision modificative n°1 et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de concert de cuivre anciens pour un montant de 850 € net TTC et sollicite la subvention au Département d'un montant de 425 € net TTC dans le cadre du FACC 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'annulation du transfert, approuve la reprise de gestion de son bâtiment « Office de Tourisme », approuve la mise à disposition dudit bâtiment à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et autorise le Maire à signer tous documents référents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.